

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Vapor Barrier Coating

## Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit :** Vapor Barrier Coating  
**Numéro de produit:** VB3000  
**Usage du produit :** Peinture.  
**Fabricant/fournisseur :** Cano Coatings Inc.  
36 Industry Way SE  
Calgary, AB, T3S 0A2  
**Numéro de téléphone :** (403) 279-6420  
**Numéro de téléphone d'urgence :** 1-403-279-6420 (Fuseau horaire : heure normale des montagnes)  
É-U/Canada heures d'ouverture : 08:00 à 16:00  
**Date de la préparation :** Août 23, 2013

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

ATTENTION

PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU. PEUT CAUSER LE CANCER.

**Effets potentiels sur la santé :** Voir la section 11 pour plus d'information.

**Voies d'exposition :** Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

**Yeux :** Peut irriter les yeux.

**Peau :** Peut irriter la peau.

**Ingestion :** Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

**Effets chroniques :** Contient des ingrédients qui sont connus pour être, ou qui sont suspectés d'être, cancérogènes.

**Signes et symptômes :** Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

**Conditions médicales aggravées en cas d'exposition :** Asthme. Allergies.

**Organes cibles :** La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

**Effets potentiels sur l'environnement :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

## Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Kaolin	1332-58-7	10 - 30
1,2-Propylèneglycol	57-55-6	0.5 - 1.5
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.1 - 1

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Vapor Barrier Coating

**Contact avec la peau :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

**Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène.

**Ingestion :** NE PAS provoquer le vomissement. Si la victime est consciente et alerte, faire boire 2 verres d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

**Avis aux médecins :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Inflammabilité :** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT.

**Produits extincteurs :**

**Moyens d'extinction appropriés :** Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

**Données sur l'explosibilité :**

**Sensibilité aux chocs :** Pas disponible.

**Sensibilité aux décharges électro-statiques :** Pas disponible.

**Protection pour les pompiers :** Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :** Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

**Précautions environnementales :** Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

**Méthodes de contention :** Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

**Méthodes de nettoyage :** Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

**Autre information :** Pas disponible.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation :**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Vapor Barrier Coating

## Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

## Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives d'exposition

#### Ingrédient

Kaolin  
1,2-Propylèneglycol  
Dioxyde de titane

#### Limites d'exposition

##### ACGIH-TLV

2 mg/m<sup>3</sup>  
Pas disponible.  
10 mg/m<sup>3</sup>

**Mesures d'ingénierie :** Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

### Protection individuelle :

**Protection pour les yeux et le visage :** Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains :** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Considérations sur l'hygiène générale :** À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Liquide légèrement visqueux.
<b>Couleur :</b>	Crème.
<b>Odeur :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Liquide.
<b>pH:</b>	7.5-8.5
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Point de congélation :</b>	~ 0 °C (~ 32 °F)
<b>Point d'ébullition :</b>	~ 100 °C (~ 212 °F)
<b>Point d'éclair :</b>	Pas disponible.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil minimal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil maximal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Poids spécifique :</b>	1.25
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Vapor Barrier Coating

**Température d'auto-inflammabilité :** Pas disponible.

**Pourcent volatil, Pd. % :** 52%

**COV, Pd. % :** Pas disponible.

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Stable dans les conditions normales d'entreposage.

**Conditions de réactivité :** Chaleur. Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Aucun connu.

**Produits de décomposition dangereux :** Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

#### Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Kaolin	Pas disponible.	Pas disponible.
1,2-Propylèneglycol	20000 mg/kg, rat	Pas disponible.
Dioxyde de titane	> 10000 mg/kg, rat	Pas disponible.

**Yeux :** Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes.

**Peau :** Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

**Ingestion :** Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

### EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

**Organes cibles :** Pas disponible.

**Effets chroniques :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Cancérogénicité :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Ingrédient	Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *
Kaolin	G-A4
1,2-Propylèneglycol	Non listé.
Dioxyde de titane	G-A4, I-2B

\* Voir la section 15 pour plus d'information.

**Mutagénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Effets sur la reproduction :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Effets développementaux :**

**Tératogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Embryotoxicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

Vapor Barrier Coating

**Sensibilisation des voies respiratoires :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Sensibilisation de la peau :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Matières toxicologiquement synergiques :** Pas disponible.

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Persistence et dégradabilité :** Pas disponible.

**Bioaccumulation / accumulation :** Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Appellation réglementaire en vertu du TMD

Non réglementé

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementations fédérales

**Canada :** Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Inventaires du monde

#### Ingrédient

Kaolin  
1,2-Propylèneglycol  
Dioxyde de titane

#### Canada LIS/LES

LIS  
LIS  
LIS

### HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1\*

Inflammabilité - 0

Risque Physique - 0

EPP - B

### NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1

Inflammabilité - 0

Réactivité - 0

**Estimation de risque :** 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

### Classification du SIMDUT :

Catégorie D2A - Cancérogénicité

### Symboles de SIMDUT :



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Vapor Barrier Coating

## AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

**ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

- A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
- A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
- A3 - Carcinogène animal.
- A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
- A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

**IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.

- 1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
- 2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
- 2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
- 3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
- 4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

**NTP (N)** Programme de toxicologie national.

- 1 - Connu être carcinogène.
- 2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

**Date d'échéance :** Août 23, 2016

**Numéro de version :** 1.0

**Préparé par :** Nexreg Compliance Inc.  
Téléphone: (519) 488-5126  
[www.nexreg.com](http://www.nexreg.com)